

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION  
60e séance  
tenue le  
30 mars 1993  
à 10 heures  
New York

COLLECTION  
SEP 03 1993

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 60e SEANCE

Président : M. DINU (Roumanie)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)\*

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE  
BIENNAL 1992-1993 (suite)\*

Prévisions révisées demandées par l'Assemblée générale dans sa  
résolution 47/212 (suite)

\* Points examinés simultanément.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE  
A/C.5/47/SR.60  
5 avril 1993

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 (suite)

Prévisions révisées demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 (suite) (A/C.5/47/88 et A/47/7/Add.15; A/C.5/47/92)

1. M. DADZIE (Conseiller spécial et représentant du Secrétaire général) rappelle que le Secrétaire général, qui attache la plus grande importance à la concertation avec les Etats Membres sur la restructuration du Secrétariat, a multiplié les occasions de partager avec eux ses vues et ses projets participation au débat de haut niveau du Conseil économique et social, rapport sur les travaux de l'Organisation, déclarations à l'Assemblée générale en séance plénière et à la Cinquième Commission, consultations avec de nombreuses délégations. Il visait ainsi à faire connaître sa démarche au fur et à mesure que la restructuration prenait forme, à provoquer la réflexion et à connaître les réactions des Etats Membres. M. Dadzie se propose de récapituler l'essentiel des explications sur les principes et les modalités pratiques de la réorganisation que le Secrétaire général a fournies au cours des consultations officielles.

2. Le Secrétaire général considère que l'Organisation doit accorder la même importance à ses activités et responsabilités dans les domaines économique et social que dans le domaine politique et celui de la sécurité. A cet égard, elle doit, selon les orientations indiquées par les organes intergouvernementaux et sous la direction du Conseil économique et social, exploiter au mieux ses capacités de coordination et ses compétences intersectorielles, et mettre tous ses moyens opérationnels au service des objectifs qui lui sont fixés en recherchant la meilleure synergie possible entre les différents volets de son activité.

3. Cette conception appelle une rationalisation des mécanismes intergouvernementaux concernés, mais elle suppose également l'existence d'un Secrétariat dynamique et solidement organisé, où les attributions de chacun sont clairement définies, capable d'attirer des fonctionnaires de premier plan et, par conséquent, à même de participer à des échanges plus fructueux et à une meilleure coopération avec les autres institutions dans les domaines économique et social et dans celui de l'environnement.

4. Les Etats Membres attendent du Secrétariat des données, des idées et des conseils pratiques pour l'élaboration de leurs stratégies, et ils souhaitent mieux profiter des effets de ses activités opérationnelles. Aussi un des grands objectifs de la réorganisation est-il de renverser la tendance à l'atomisation et au cloisonnement, qui n'engendrent que gaspillage et déperdition d'énergie, en regroupant sous une même direction les activités de même nature. Dans cet esprit, s'inspirant notamment de l'analyse du groupe d'experts indépendants de haut niveau qu'il avait consulté sur la question, le Secrétaire général a distingué trois grandes catégories de tâches et confié chacune d'elles à un nouveau département premièrement, l'aide technique à l'élaboration et à la

(M. Dadzie)

coordination des politiques, le suivi de l'application d'Action 21 et l'appui à la Commission du développement durable; deuxièmement, la collecte et l'exploitation de l'information et l'analyse des politiques; et enfin, la coopération technique, concentrée au Siège.

5. Le Secrétaire général a décidé de créer les trois départements correspondants en décembre 1992; leurs attributions respectives sont définies dans son rapport (A/C.5/47/88). Conformément au désir de l'Assemblée générale de voir aborder les questions économiques et sociales selon une démarche intégrée, la responsabilité de toutes ces questions, sous leurs aspects liés à l'élaboration des politiques, est confiée au Département de la coordination des politiques et du développement durable. Ce département est également chargé de coordonner l'application des stratégies et des programmes qui relèvent de sa compétence, notamment en ce qui concerne les projets ambitieux qui s'adressent à l'Afrique et aux pays les moins avancés qui dépassent largement le cadre de la simple coopération technique et qui font intervenir différents organismes des Nations Unies. Ce type de responsabilité est confié à une unité administrative bien précise, qui est renforcée à cet effet.

6. En ce qui concerne le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, il convient de préciser que ses études sur la politique économique, le rôle des secteurs public et privé, les mécanismes de marché, la création d'entreprises et la concurrence ne sont pas destinées à vanter tel ou tel modèle, mais plutôt à fournir aux gouvernements des analyses comparatives propres à éclairer leurs décisions.

7. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement est notamment chargé des activités de coopération technique. L'accent est mis sur l'assistance aux pays les moins avancés et aux pays qui s'acheminent vers l'économie de marché, conformément à certaines résolutions récentes, mais le choix des priorités continue bien évidemment à revenir aux gouvernements. Quant à l'incorporation au sein de ce département du Bureau des services d'appui aux projets, elle vise à pallier les inconvénients du rattachement de ce bureau au PNUD et à lui permettre de fonctionner efficacement, de manière économique et autonome.

8. Il faut bien sûr assurer une parfaite coordination des nouveaux départements entre eux et avec les organes extérieurs au Siège. Le Secrétaire général s'y attachera personnellement, en s'appuyant notamment sur le Département de la coordination des politiques et du développement durable. Il compte mettre en place au sein de l'Organisation plusieurs mécanismes de coordination et les présider lui-même le cas échéant : réunions des directeurs des nouveaux départements, par exemple, et réunions, aux étapes décisives de la planification des programmes, de tous les organes concernés. Il maintiendra également les réunions auxquelles participent les secrétaires exécutifs des commissions régionales, ainsi que les réunions de coordination qui sont tenues avant les rencontres entre le Comité administratif de coordination et les responsables de départements et de programmes.

(M. Dadzie)

9. Les activités et programmes concernant les sciences et les techniques et les sociétés transnationales sont les plus touchés par le transfert de responsabilités des départements situés à New York vers des unités administratives situées ailleurs. En ce qui concerne les activités transférées à la CNUCED, le Secrétaire général confirme que les capacités globales d'étude et de coopération technique resteront intactes, et il estime même que les deux commissions intéressées et le Conseil du commerce et du développement devraient tirer parti de ce transfert.

10. La décentralisation au bénéfice des commissions régionales a également soulevé beaucoup de questions. Il s'agit, dans l'esprit du Secrétaire général, de mieux répartir les responsabilités entre organes mondiaux et régionaux, en tenant compte des particularités de chacun. Cette décentralisation sera donc conduite de manière pragmatique, en fonction des besoins de chaque commission et de critères tels que le rapport coûts-résultats et la disponibilité de compétences particulières, d'information, etc.

11. Il semble utile de préciser la pensée du Secrétaire général à propos de la représentation de l'ONU dans les pays et du rôle des coordonnateurs résidents. Les objectifs du Secrétaire général sont, d'une part, de regrouper sans les confondre les différents programmes qui relèvent directement de son autorité dans le même pays, et d'autre part, d'impliquer davantage le coordonnateur résident dans la poursuite des objectifs de développement du pays. Cette idée est conforme aux points de vue développés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/199, à laquelle le Secrétaire général ne manquera pas de se référer pour orienter son action.

12. Pour conclure sur les activités économiques et sociales, le Secrétaire général souhaite répondre à la question souvent posée du calendrier de la réorganisation. Conscient des perturbations qu'entraîne inévitablement ce genre d'opération, il n'a aucune intention de la faire durer plus que nécessaire; il signale cependant que la décentralisation, ainsi que l'incorporation du Bureau des services d'appui aux projets dans le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, nécessitent des décisions des organes délibérants qui ne pourront pas être prises avant la fin de l'année.

13. Le bon fonctionnement du Département de l'administration et de la gestion est indispensable à celui de l'Organisation. Une analyse des tâches à accomplir et des interactions qui existent entre elles a permis au Secrétaire général de dégager des objectifs très clairs. Il faut repenser l'administration et la gestion pour en faire des outils plus transparents, plus souples et plus responsables au service du Secrétariat lui-même et des Etats Membres. Cela suppose le regroupement d'activités connexes dans un département unique qui aborde de manière cohérente tous les problèmes touchant au budget, au personnel, aux services généraux et aux services de conférence. Ici comme ailleurs, le but est de rationaliser l'utilisation des ressources, afin d'en améliorer le rendement tout en augmentant la qualité des prestations.

14. L'administration et la gestion des opérations de maintien de la paix deviennent plus complexes à chaque résolution du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général en est particulièrement conscient, et il prend actuellement

(M. Dadzie)

des mesures pour renforcer les capacités de l'Organisation à cet égard. Les résultats de ces mesures et de toute autre amélioration apportée au fonctionnement du Département de l'administration et de la gestion apparaîtront dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

15. Enfin M. Dadzie rappelle que le Secrétaire général s'est engagé, notamment devant la Cinquième Commission, à faire tout son possible pour renforcer la fonction publique internationale. Considérant que l'indépendance de cette dernière repose particulièrement sur la distinction entre nominations politiques et nominations de carrière, il étudie la possibilité de créer une classe D-3 dans la catégorie des directeurs. Selon les résultats de la suite de ses consultations et d'une analyse qu'il a commandée à des experts extérieurs, il compte, comme il l'a indiqué dans son rapport, soumettre à l'Assemblée générale, le moment venu, un projet en bonne et due forme qui tiendra compte, cela va sans dire, des vues du Comité consultatif et des Etats Membres.

16. Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur la lettre que le Président du Comité des conférences a adressée le 29 mars 1993 au Président de la Cinquième Commission (A/C.5/47/92).

17. M. McKINNON (Nouvelle-Zélande), prenant la parole au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, se félicite des efforts que déploie le Secrétaire général pour définir les secteurs économique et social du Secrétariat de façon à améliorer la qualité des services que celui-ci fournit aux Etats Membres. Tout comme il incombe au Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'Administration, de proposer des moyens rentables de restructurer le Secrétariat, il appartient à l'Assemblée générale d'établir le budget et de programmer les activités de l'Organisation. Malheureusement, les informations présentées dans le document A/C.5/47/88 ne permettent pas à la Cinquième Commission d'analyser l'ensemble des incidences sur le budget et sur le programme des propositions de restructuration et, en particulier, d'évaluer l'allocation "globale" des ressources entre les départements et à l'intérieur de ceux-ci.

18. Les trois délégations constatent avec satisfaction que le montant révisé du crédit demandé pour le budget-programme 1992-1993 marque une réduction de 263 400 dollars et qu'il a été possible de financer les coûts supérieurs à 1,5 million de dollars du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sans avoir à recourir au Fonds de réserve. Elles prennent également note de ce que les doubles emplois et chevauchements d'activités qui peuvent exister dans les divers services du Secrétariat seront éliminés dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. Il conviendrait alors à une description précise des nouvelles structures administratives et de la répartition des ressources correspondantes. Si, comme le recommande le Comité consultatif, le Secrétaire général énonçait un plan d'ensemble de la restructuration décrivant les mesures précises à prendre et établissant un calendrier d'exécution, les Etats Membres seraient mieux à même d'évaluer les changements qu'il est proposé d'apporter aux structures administratives et gestionnaires du Secrétariat.

(M. McKinnon, Nouvelle-Zélande)

19. Cela dit, et sous réserve des observations qui vont suivre, les trois délégations sont prêtes à approuver l'ouverture d'un crédit révisé de 2 467 775 800 dollars ainsi que les transferts correspondants de ressources entre chapitres du budget-programme, au titre de la mise en oeuvre de la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat.

20. Le nouveau Département de la coordination des politiques et du développement durable, à qui sont confiées des tâches liées à l'élaboration des politiques et à la coordination des services d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux centraux, devra notamment assurer l'exécution des nouveaux mandats confiés à l'Organisation, à savoir les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que le suivi de la CNUED. En sus des services de secrétariat à fournir aux deux comités intergouvernementaux de négociation sur les changements climatiques et sur la désertification ainsi qu'à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, l'Assemblée générale a, par sa résolution 47/191, demandé la création, au sein de ce département, d'un "secrétariat clairement identifiable" qui serait chargé de suivre l'application d'Action 21 et de fournir des services d'appui à la Commission du développement durable. Il conviendra également, dans le cadre du projet de budget-programme pour 1994-1995, de prévoir des ressources suffisantes pour exécuter d'autres tâches liées au suivi de la CNUED, notamment dans le domaine du droit de la mer.

21. La création du Département des services d'appui et de gestion pour le développement devrait permettre à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins des pays en développement. Les trois délégations se félicitent que le Secrétaire général ait donné l'assurance que, dans les nouveaux arrangements concernant le Bureau des services d'appui aux projets du PNUD, l'efficacité et le caractère autonome de ce bureau seront maintenus. Afin d'améliorer, dans l'immédiat, les relations de travail entre le Secrétariat et les délégations, il serait souhaitable que celles-ci reçoivent incessamment un organigramme des trois nouveaux départements précisant les entités auxquelles elles doivent s'adresser.

22. En ce qui concerne le Département de l'administration et de la gestion, les trois délégations estiment justifiées la proposition du Secrétaire général tendant à créer un nombre limité de postes de la classe D-3, offrant un traitement et des droits équivalant à ceux d'un sous-secrétaire général. Il leur semble en effet que les hauts fonctionnaires de ce département, appelés à appliquer des décisions fondamentales en matière de budget et de ressources humaines et investis de responsabilités aussi importantes que les hauts fonctionnaires des autres départements, doivent se voir offrir un poste de cette classe. Toutefois, la réduction du nombre des postes de rang élevé vise avant tout à réduire la fragmentation du Département et à renforcer la responsabilité des instances dirigeantes. Il y a donc lieu de craindre, comme le Comité consultatif, qu'il devienne à la longue difficile d'enrayer la prolifération des postes D-3. Mieux vaudrait donc laisser la question en suspens jusqu'à ce que la Commission de la fonction publique internationale ait pu l'étudier.

(M. McKinnon, Nouvelle-Zélande)

23. Quant à la proposition tendant à transférer, à l'intérieur du Département, la Division des opérations hors Siège du Bureau des services généraux au Bureau du Secrétaire général adjoint, les trois délégations estiment que ce transfert pourrait renforcer les moyens de gestion à la disposition du Secrétaire général adjoint et, d'une façon plus générale, partagent l'avis du Comité consultatif selon lequel la question devrait être examinée dans un cadre plus large, notamment pour tenir compte des liens entre les aspects financiers et politiques des opérations de maintien de la paix. Les trois délégations ont à maintes reprises fait valoir qu'il importait de restructurer les services et les procédures du Secrétariat de façon à améliorer les services opérationnels de maintien de la paix; elles espèrent que le rapport demandé dans la partie B de la résolution relative à l'ONUMOZ pourra constituer un point de départ pour l'adoption de nouvelles mesures dans ce domaine.

24. En ce qui concerne le transfert de fonctions et de postes du Siège et vers le Siège, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif essentiel de la réforme est l'appui fourni aux Etats Membres, notamment l'amélioration de la qualité et l'intégration des services rendus aux organes intergouvernementaux, et que certains aspects de la réforme (décentralisation, régionalisation, amélioration de la présence sur le terrain) n'ont pas encore été abordés. Dans cet ordre d'idées, les trois délégations souhaitent notamment que l'on examine les questions liées à l'Office des Nations Unies à Vienne.

25. M. BREITENSTEIN (Finlande), s'exprimant au nom des pays nordiques, rappelle que l'Organisation des Nations Unies doit remplir deux fonctions d'égale importance, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement économique et social au sens le plus large, droits de l'homme compris. Les pays nordiques appuient d'une façon générale les propositions faites et les mesures prises jusqu'ici par le Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'Administration, pour réformer les secteurs économique et social en créant des départements plus faciles à gérer.

26. Les pays nordiques ont participé activement au débat sur la réforme. Dans le domaine des activités opérationnelles pour le développement, ils ont indiqué qu'il fallait partager les responsabilités de façon plus précise entre le Secrétariat et les différents fonds et programmes. Aussi émettent-ils des réserves en ce qui concerne le transfert du Bureau des services d'appui aux projets (BSP) du PNUD au nouveau Département des services d'appui et de gestion pour le développement. Ils attendent avec intérêt le rapport détaillé que le Comité consultatif a prié le Secrétaire général de lui présenter sur les modalités du transfert envisagé.

27. Il appartient au Secrétariat de formuler des recommandations générales concernant les fonctions normatives de l'Organisation dans les domaines économique et social. Les fonctions opérationnelles doivent revenir à d'autres organes, tels que les fonds et programmes du système des Nations Unies, appuyés notamment par les institutions spécialisées. Les pays nordiques estiment donc que les incidences du transfert du BSP devraient être étudiées sous l'angle plus général de la réforme des activités économiques et sociales du système des Nations Unies, notamment du rôle et des missions confiés au Secrétariat et aux fonds et programmes en question.

(M. Breitenstein, Finalnde)

28. Etant donné que les activités du BSP sont financées par des contributions volontaires, dont 50 % proviennent de sources extérieures au système des Nations Unies, les pays nordiques estiment nécessaire de cerner les incidences financières du transfert. Il faudrait également prendre en considération les conséquences de ce projet pour le PNUD lui-même, question qui devra être examinée par son conseil d'administration.

29. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que plusieurs conditions devront être réunies pour maintenir la compétitivité et les atouts du Bureau. Il s'agit notamment de la question des services centraux actuellement fournis au Bureau par le PNUD, auquel l'ONU devrait se substituer.

30. D'autre part, les pays nordiques jugent que le partage des responsabilités entre le Département des services d'appui et de gestion pour le développement et les fonds et programmes opérationnels n'est pas assez clair. Ils se demandent si on a cherché simplement à répartir les tâches par spécialités ou s'il s'agit plutôt pour le Département de mettre en place des moyens relevant de la consolidation de la paix après les conflits, alors que les fonds et les programmes seraient plutôt chargés d'organiser la coopération pour le développement à long terme.

31. Indépendamment de la question du transfert du BSP, les pays nordiques estiment raisonnable la décision de remplacer le Département du développement économique et social par trois nouveaux départements. Cette nouvelle structure devrait permettre de résister à la tendance des différents éléments de l'Organisation à mettre au point leurs programmes de travail de manière indépendante, ce qui est une source de doubles emplois, et à la tendance qu'a l'Organisation de créer une entité servant de secrétariat chaque fois qu'un nouveau programme est institué.

32. En ce qui concerne le transfert de plusieurs services du Siège et vers le Siège, les propositions présentées dans les prévisions révisées devraient être plus solidement motivées par le Secrétaire général. Il importe, dans l'état actuel des choses, de s'assurer que la transition se fasse de la façon la plus harmonieuse possible, avant de dresser un bilan dans un ou deux ans.

33. Tout en se félicitant que le Secrétaire général ait pu rester dans les limites des ressources existantes, ce qui est l'objectif principal de la restructuration, les pays nordiques estiment, comme le Comité consultatif, qu'il faudrait présenter un état complet des incidences financières de l'opération.

34. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 39 de ses prévisions révisées, il faudrait réformer les activités d'établissement de rapports sur les questions intéressant le développement, qui devraient faire l'objet de rapports d'ensemble et non de publications dont la multiplication ne permet pas d'en extraire l'essentiel dans des délais assez brefs.

35. S'agissant de la décentralisation, qui va prendre de l'importance dans l'étape suivante des réformes, les pays nordiques attendent avec intérêt les propositions que le Secrétaire général fera à ce sujet dans le cadre de l'établissement du budget-programme pour l'exercice 1994-1995. L'expérience a

(M. Breitenstein, Finlande)

montré l'importance des consultations officieuses préalables à la prise de toute décision en la matière.

36. Dans le secteur politique, les pays nordiques attachent à ce stade une grande importance à l'administration et au financement des opérations de maintien de la paix. Les effectifs nécessaires à ces opérations, qui sont passés de moins de 15 000 à plus de 50 000 personnes, font qu'il est impossible de gérer ces opérations comme par le passé. Il convient d'ajuster les structures, les besoins en effectifs et les méthodes de travail dans les plus brefs délais en fonction de l'augmentation de la charge de travail. Dans cet ordre d'idées, il n'est plus possible de consacrer plusieurs mois à établir les budgets des opérations de maintien de la paix. Les méthodes de budgétisation devraient d'ailleurs faire l'objet d'un examen critique et être ajustées au besoin. Le Secrétaire général et les Etats Membres devraient tout faire, par des transferts ou des détachements de personnel, pour renforcer la gestion des différents aspects de ces opérations. Le Secrétaire général devra se pencher de toute urgence sur ces questions.

37. La restructuration du Secrétariat, qui, d'après les prévisions révisées, est pour l'essentiel en place, ne portera ses fruits que si l'on renforce les procédures de vérification interne, d'inspection et d'évaluation. La réduction du nombre de postes de rang élevé a permis de mieux définir les attributions au niveau élevé de la hiérarchie. Cependant, la suppression et le classement des postes devraient être fondés sur l'analyse fonctionnelle de l'importance des tâches et des responsabilités confiées à leurs titulaires. C'est notamment le cas des fonctionnaires des rangs les plus élevés du Département de l'administration et de la gestion des pays nordiques estimant comme le Comité consultatif qu'il faudrait reporter jusqu'à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale les décisions concernant les postes de ces fonctionnaires. Il y aurait lieu également d'établir des critères objectifs pour le classement des postes de rang élevé. Enfin, la création d'une classe D-3 pourrait avoir des conséquences sur le système actuellement en vigueur.

38. En ce qui concerne le poste du Chef de secrétariat du Centre du commerce international (CCI), les pays nordiques, qui figurent parmi les principaux bailleurs de fonds du Centre, souhaitent appeler l'attention sur le fait qu'aucune décision n'ayant été prise depuis plus d'un an, la situation ainsi créée a déjà eu de graves conséquences pour les travaux du CCI, et donc pour les pays en développement. Les pays nordiques estiment que l'Assemblée générale et le GATT doivent absolument se prononcer d'urgence sur cette question.

39. Alors que la restructuration de l'Organisation bat son plein, le processus de réforme doit également permettre d'améliorer les méthodes de travail de chaque fonctionnaire, l'évaluation du comportement professionnel et l'organisation des carrières. D'autre part, la rémunération du personnel devrait correspondre de façon plus étroite au volume de travail fourni et aux fonctions assumées. Le gel du recrutement devrait être levé, non pour recruter sans discernement, mais pour offrir rapidement aux candidats sélectionnés les postes mis au concours.

(M. Breitenstein, Finlande)

40. Le processus de réforme doit être étendu aux opérations et aux structures hors Siège et, finalement, aux institutions spécialisées. Les pays nordiques attendent avec intérêt les propositions que présentera ultérieurement le Secrétaire général sur ces questions.

41. Enfin, point n'est besoin de rappeler que la survie de l'ONU en tant qu'organisation internationale à l'autorité reconnue repose sur la solidité de ses assises financières et que toute réforme qu'elle entreprendra ne pourra réussir que si tous les Etats Membres acquiescent leurs quotes-parts dans leur intégralité et dans les délais prescrits.

42. M. HOHENFELLNER (Autriche) rappelle que son gouvernement s'est engagé à coopérer pleinement avec le Secrétaire général pour restructurer le Secrétariat de l'ONU afin d'en améliorer le fonctionnement, et qu'il continue de le faire.

43. La phase actuelle de cette restructuration comportant la création de trois nouveaux départements à New York et le transfert de 771 postes dans quatre lieux d'affectation différents, il est impératif d'évaluer avec précision toutes les conséquences des changements proposés. Toutefois, la délégation autrichienne déplore, comme beaucoup d'autres et comme le Comité consultatif, que le document à l'examen ne donne pas les précisions sur les incidences de la restructuration sur les programmes qu'a demandées l'Assemblée générale dans ses résolutions 46/232 et 47/212. Il faudrait en particulier justifier de façon plus convaincante les transferts d'activités.

44. La délégation autrichienne émet des doutes sérieux quant à l'intégration des activités sociales à deux des trois nouveaux départements économiques. Ainsi confondues avec les questions économiques et écologiques, les activités sociales risquent de perdre toute articulation indépendante, ce qui peut aboutir à remettre en cause la promotion des questions sociales, sur laquelle la réforme de l'Organisation des Nations Unies de 1987 avait pourtant voulu attirer l'attention en confiant ces questions à une entité distincte du secteur économique, à savoir le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, implanté à Vienne. La suppression de ce centre et le transfert à New York d'un grand nombre de ses postes pourraient compromettre les préparatifs de manifestations aussi importantes que l'Année internationale de la famille, en 1994, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social, en 1995. La délégation autrichienne reste, pour sa part, persuadée qu'il faut disposer à Vienne d'un organe central chargé de coordonner les activités de l'Organisation dans le domaine social.

45. L'engagement formel pris par le Secrétaire général de conserver à Vienne sa fonction de ville siège revêt pour la délégation autrichienne une importance décisive. Et les 59 postes qui seraient retirés à Vienne ne sont pas encore compensés par les 16 postes liés au déménagement à Vienne de la Division de l'espace extra-atmosphérique. Or, deux conférences des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace se sont déjà tenues à Vienne, et le Comité compétent y a tenu trois sessions. De nombreuses délégations ont souligné le rôle que l'Autriche joue en assumant la présidence de ce comité depuis son origine. La délégation autrichienne précise qu'elle considère ce redéploiement comme la première étape du transfert à Vienne d'activités équivalant à toutes

(M. Hohenfellner, Autriche)

celles qui auront été transférées à New York. Elle subordonne son approbation des propositions de restructuration à l'achèvement de ces permutations.

46. Au demeurant, la Division de l'espace extra-atmosphérique a des dimensions si modestes que le Secrétaire général devra prendre des mesures pour mieux utiliser les bureaux mis gratuitement à la disposition de l'ONU à Vienne. La délégation autrichienne attend donc du Secrétaire général qu'il fasse de nouvelles propositions concernant des activités qui pourraient bénéficier d'un transfert à Vienne, ce qu'il prévoit de faire dans le prochain projet de budget-programme. Il devrait présenter une vue d'ensemble de tous les redéploiements d'activités de Vienne à New York et vice versa. Cela dit, la délégation autrichienne a approuvé la volonté de décentralisation du Secrétaire général.

47. Le Comité consultatif fait valoir que les données financières figurant dans les prévisions révisées sont difficiles à comparer avec le budget-programme que l'Assemblée générale a approuvé. Les Etats Membres ne peuvent pas évaluer les incidences financières de la phase de restructuration en cours. Il semble quand même qu'elle soit onéreuse, les économies découlant de la suppression de postes de rang élevé dans cette première phase. On attend donc avec intérêt des renseignements précis sur les dépenses imputables à la restructuration, notamment celles liées aux besoins supplémentaires en bureaux nés du transfert de postes, comme le demande le Comité consultatif au paragraphe 25 de son rapport (A/47/7/Add.15).

48. Il convient de rappeler à ce sujet que Vienne est la seule ville siège où l'Organisation des Nations Unies peut disposer de bureaux pour un loyer symbolique de 0,10 dollars par an. En utilisant tous les locaux de l'Office, l'ONU économiserait des loyers pendant une crise financière, on ne saurait oublier les coûts de redéploiement d'activités et de mutation de fonctionnaires.

49. M. BABA (Ouganda) souscrit sans réserve à ce que le Président du Groupe des 77 a déclaré à la 59e séance sur les problèmes dont la Commission est saisie. Il reste à se demander si les structures actuelles permettent d'accomplir les missions définies par les Etats Membres, et dans l'affirmative, si une réforme est nécessaire; pourquoi la deuxième phase de la restructuration est intervenue si tôt après la première; s'il faut s'attendre à de nouvelles phases encore; et s'il faut dans cette restructuration, différencier nettement les prérogatives ou chercher au contraire à les harmoniser.

50. Les résolutions 41/213 et 46/232 font clairement savoir au Secrétaire général que s'il doit y avoir restructuration, elle doit se faire en étroite coopération avec les Etats Membres. On peut à ce propos reprendre ce que dit le Comité consultatif au paragraphe 6 de son rapport (A/47/7/Add.15), et la délégation ougandaise souhaiterait elle aussi voir clairement où ces réformes conduisent l'Organisation. De ce point de vue, le rapport du Secrétaire général la laisse sur sa faim. Aussi attend-elle avec intérêt le moment où l'on pourra examiner l'ensemble du plan de restructuration et un premier projet de calendrier, avant que soit entreprise toute nouvelle phase de restructuration.

(M. Baba, Ouganda)

51. On relèvera un manque apparent de clarté des intentions du Secrétaire général à propos notamment des points traités aux paragraphes 40 a) et 100 iv) et v) de son rapport, où les pays les moins avancés se retrouvent dans le même groupe que les économies en transition. On pourrait y voir une façon de mettre les premières sur le même pied que les secondes, évidente même sur le plan des données objectives. Les Etats Membres devraient être consultés sur les grands choix politiques de ce genre et, le cas échéant, ils se prononceraient après en avoir délibéré. Pour en revenir plus particulièrement aux questions traitées dans les paragraphes cités, les textes définissant les missions sont clairs et l'on ne peut douter que le Secrétaire général s'y conformera scrupuleusement.

52. Il est difficile de faire des remarques de fond sur les prévisions révisées, faute notamment d'informations complètes sur la répartition des sous-programmes et les ressources partagées par les départements. Les cas du Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés sont exemplaires. Lorsqu'elle a adopté le Nouvel ordre du jour, l'Assemblée générale a prévu le renforcement du Département des services d'appui et de gestion pour le développement, qui devait être chargé de son exécution. On souhaiterait donc assister à ce renforcement, d'autant qu'il s'agit là d'un programme mondial appelant une coordination à l'échelle de l'ensemble du système. Il tient ce statut de caractère particulier de la situation dans un continent qui a placé beaucoup d'espoir dans le Nouvel ordre du jour.

53. Pour ce qui est de la présence et de l'approche unifiées des Nations Unies au niveau national, l'Ouganda approuve entièrement l'opinion qu'exprime le Comité consultatif au paragraphe 23 de son rapport. En 1992, pendant l'Examen triennal de la politique du système des Nations Unies en matière d'activités opérationnelles pour le développement, l'idée de créer le poste de représentant des Nations Unies a été catégoriquement rejetée. Il serait intéressant de savoir de quels milieux proviennent les appuis dont il est dit que ce projet bénéficie de plus en plus.

54. Le Secrétaire général prévoit des économies de 263 400 dollars par rapport aux montants approuvés en décembre 1992. Or, les prévisions révisées ne présentent pas tous les coûts de l'opération de restructuration. Il y a aussi les coûts potentiels qu'évoque le Comité consultatif aux paragraphes 25 à 27 de son rapport.

55. On peut s'inquiéter de savoir comment, avec le transfert à la CNUCED de fonctionnaires du Secrétariat, les organes délibérants s'occupant de science et de technologie et de sociétés transnationales pourront travailler à New York une fois leurs services d'appui installés à Genève ou, chose plus fondamentale encore, se demander ce que feront à Genève les fonctionnaires transférés qu'ils étaient incapables de faire à New York. Si la délégation ougandaise appuie tout ce que fait le Secrétaire général pour rationaliser le fonctionnement de l'ONU et de ses organes, elle espère qu'il procédera de façon intégrée et cohérente. La façon dont les services chargés de la science et de la technologie et des sociétés transnationales sont traités laisse beaucoup à désirer.

(M. Baba, Ouganda)

56. Pour ce qui est de la proposition du Secrétaire général tendant à intégrer le Bureau des services d'appui aux projets du PNUD dans le nouveau Département des services d'appui et de gestion pour le développement, la délégation ougandaise souhaiterait avoir des éclaircissements sur le degré d'autonomie envisagé car il faudra bien entendu départager nettement la responsabilité du fonctionnement du Bureau entre le nouveau Département et le PNUD. Si le PNUD est tenu de fournir l'appui administratif et si son conseil d'administration garde un droit de regard, on peut se demander quel rôle sera laissé au Département, voire comment l'autonomie du Bureau se manifesterait?

57. Le Secrétaire général demande de conserver certains postes et d'en redéployer d'autres simplement à titre temporaire. Il est à espérer que les Etats Membres seront consultés avant que ces permutations ne deviennent définitives. Les inquiétudes de la délégation ougandaise rejoignent celles qu'exprime le Comité consultatif au paragraphe 41 de son rapport à propos du Département de l'administration et de la gestion. Le niveau de responsabilité devrait dans tous les cas correspondre au niveau d'autorité. La délégation ougandaise est disposée à examiner toute nouvelle mesure qui permettrait de relever ces niveaux.

58. Il semble que l'opération de restructuration soit dominée par la tendance à faire de l'élimination des postes de rang élevé la solution du problème de réduction des effectifs. La délégation ougandaise ne souscrit pas au motif avancé pour déclasser le poste de chef du Centre du commerce international, initiative qui, dans la conjoncture commerciale internationale actuelle, ne semble guère rationnelle. Tout aussi inquiétantes sont la décision d'abolir le poste de Directeur exécutif d'Habitat et la proposition de fusionner les activités d'Habitat et celles du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Craignant que ces modifications ne compromettent les programmes relatifs aux établissements humains, auxquels les déclarations qui ont fait suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont donné un intérêt renouvelé, l'Ouganda n'est pas disposé à approuver les aménagements proposés.

59. On constate que pour l'heure la quasi-totalité des postes supprimés et des ressources redistribuées concernent des domaines qui sont pour les pays en développement d'une importance vitale. Centre du commerce international, Habitat, sociétés transnationales, science et technologie... Or, il faut se garder de donner l'impression que la réforme vise à repousser à la périphérie les questions qui intéressent ces pays en développement. La nouvelle image des Nations Unies n'est pas encore bien perçue dans l'opinion publique. Déclasser les postes ou virer les ressources liées à ces domaines n'est pas fait pour améliorer cette image.

60. M. KARBUCZKY (Hongrie) déclare que le Secrétaire général a un rôle de premier plan à jouer dans la réactivation de l'Organisation, tâche qui continue de bénéficier de l'appui de sa délégation. De leur côté, les Etats Membres ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient exercer leur droit de définir l'avenir de l'Organisation. Cela étant, il est permis de s'étonner de se voir présenter un réaménagement radical des structures du Secrétariat en plein cycle budgétaire. Après la note A/47/753 du Secrétaire général, il paraissait logique de procéder

(M. Karbuczky, Hongrie)

à un débat de fond devant les instances intergouvernementales, mais il semble qu'on n'ait pas saisi l'occasion. Or, les contributions que peuvent apporter les groupes d'experts de haut niveau, si elles sont assurément bienvenues dans une telle opération, ne doivent pas se substituer aux décisions intergouvernementales. Il aurait été plus facile, et peut-être plus opportun, d'entreprendre la deuxième phase de la réforme en même temps que le nouveau cycle du budget, en 1994. On peut quand même espérer que les Etats Membres pourront, au moins a posteriori, examiner ce qui se sera produit au cours de cette deuxième phase.

61. Les propositions présentées ayant un caractère transectoriel, il est difficile de faire apparaître dans leur totalité les "synergies" et "interfécondations", et de mesurer cette "masse critique" de ressources dont on parle souvent lorsqu'il s'agit d'exécuter certaines missions. On peut cependant espérer que certains des aménagements structurels permettront, sur la longue période, de se rapprocher de l'idéal d'une organisation plus efficace. De ce point de vue, la délégation hongroise est en mesure de souscrire aux considérations de politique générale qui conduisent à créer trois départements nouveaux, encore qu'elle pense comme le Comité consultatif que le transfert de fonctions et de postes entre lieux d'affectation devrait être mieux motivé.

62. L'initiative du Secrétaire général tendant à concentrer les fonctions d'assistance technique des Nations Unies pour répondre notamment aux besoins des économies en transition, est fort bienvenue. Mais il n'est pas certain qu'elle doive s'inscrire dans une approche intégrée du développement qui n'a pas fait la preuve de sa supériorité comme le dit le proverbe : "Qui trop embrasse mal étreint". Les ressources limitées de l'Organisation ne lui permettent peut-être pas de réaliser des desseins aussi ambitieux.

63. Passant ensuite rapidement en revue les diverses questions que soulève le projet de restructuration, M. Karbuczky déclare retrouver dans les paragraphes 19 à 21 du rapport du Comité consultatif l'écho de ses propres inquiétudes à propos du transfert de fonctionnaires à Vienne. On peut craindre en effet que les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, jusque-là bien centrées, ne soient diluées dans la nouvelle structure envisagée. Les organes intergouvernementaux compétents devraient en débattre en détail. On peut craindre aussi que les questions de droits de l'homme liées à l'avancement des femmes ne soient noyées dans l'océan sans fond de la politique du développement économique. En outre, on souhaiterait recevoir des éclaircissements sur les modalités et les textes législatifs selon lesquels le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques pourra "lier ses activités aux capacités d'alerte rapide qui sont mises en place dans les secteurs humanitaire et politique de l'Organisation", comme il est dit au paragraphe 37 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/47/88). Il est question aussi, au paragraphe 40 b) du même document, des fonctions de gestion financière que le Contrôleur pourra déléguer au Département des services d'appui et de gestion pour le développement : mais de quelles fonctions s'agit-il exactement? Enfin, on peut se demander si les huit postes dont il est question au paragraphe 129 seront encore nécessaires et si certains d'entre eux ne pourraient se prêter au redéploiement que semble

(M. Karbuczky, Hongrie)

appeler l'énorme charge de travail du bureau de liaison du Centre pour les droits de l'homme à New York.

64. M. Karbuczky s'arrête plus longuement sur le projet du Secrétaire général de créer pour les fonctionnaires de carrière une classe D-3, équivalant à celle de sous-secrétaire général (par. 14). Il n'est pas facile de comprendre la distinction entre postes politiques et emplois de carrière, surtout dans une organisation mondiale dont le caractère politique est la synthèse des volontés de ses 180 Etats Membres. Le Secrétaire général est tout à fait libre de nommer ses collaborateurs de plus haut rang, mais cela ne doit pas empêcher les fonctionnaires de carrière d'occuper des postes de sous-secrétaire général et de secrétaire général adjoint. C'est pourquoi on souhaiterait que la création de cette classe D-3 soit mieux expliquée et mieux motivée, et savoir surtout comment on pourra empêcher les postes de cette classe de proliférer. Le Comité consultatif traite fort bien de cette question aux paragraphes 44 à 48 de son rapport.

65. Les postes des fonctionnaires responsables des finances et de la politique de l'Organisation en matière de personnel devraient être à l'abri des cycles saisonniers qui affectent la haute hiérarchie car, très techniques, ils devraient rester pourvus en fonction des compétences des candidats. La situation actuelle, où l'on voit des postes de direction d'importance décisive pour le Département de l'administration et de la gestion classés à D-2, laisse à désirer si l'on considère le niveau de responsabilité et d'autorité qu'ils comportent. La délégation hongroise a approuvé la réduction du nombre de postes de rang élevé recommandée par le "Groupe des Dix-Huit" (Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation) et se félicite des réductions proposées par le Secrétaire général au début de la quarante-septième session. Elle craint cependant que la création de nouveaux postes ailleurs, que viendront compenser des réductions qui ne toucheront que le Département de l'administration et de la gestion, ne soulève des problèmes fonctionnels. En effet, lorsque la Cinquième Commission exprime ses desiderata, elle le fait formellement à l'adresse du Secrétaire général mais elle vise pratiquement des fonctionnaires D-2, par opposition à ce qui se passe pour d'autres départements ou bureaux. L'exécution des volontés de la Commission est donc mise en péril s'il y a un hiatus dans l'échelle hiérarchique, comme c'est évidemment le cas au Département. La recommandation que présente le Comité consultatif au paragraphe 42 de son rapport (A/47/7/Add.15) permettrait de supprimer ce hiatus.

66. M. JU KUILIN (Chine) dit que le réaménagement des structures et la nouvelle répartition des fonctions auxquels on procède dans le cadre de la réforme de l'ONU sont sans précédent dans l'histoire de celle-ci. Elles auront des conséquences directes pour la réalisation des programmes et l'avenir même de l'Organisation. A son avis, il est assurément nécessaire de réaménager les structures de l'Organisation, d'en améliorer la gestion et de rendre plus efficace son fonctionnement administratif et financier. Le Président du Groupe des 77 a évoqué, au cours de l'excellente déclaration qu'il a faite sur le sujet au nom de son groupe, un certain nombre de questions sur lesquelles la délégation chinoise s'interroge elle aussi.

(M. Ju Kuilin, Chine)

67. Pour la Chine, la réforme des Nations Unies exige que soient consultés les Etats Membres, le Secrétariat et les organismes intergouvernementaux compétents. Si le Secrétaire général, fonctionnaire suprême de l'Organisation, est responsable de la réforme du Secrétariat, celle-ci doit s'inspirer des processus en cours dans divers organes intergouvernementaux. Pour l'heure, la Deuxième et Troisième Commissions sont en voie de débattre de la refonte des secteurs économique et social. Tant que leurs délibérations n'auront pas abouti, il ne sera pas opportun, et probablement pas fructueux non plus, d'entreprendre la modification des programmes relevant des départements compétents du Secrétariat.

68. Alors que s'élargit le fossé économique entre le Nord et le Sud et entre les riches et les pauvres, la seule façon de réaliser vraiment les objectifs de la réforme consiste à accorder plus d'importance aux questions de développement économique, et notamment à la relance et à la croissance des pays en développement. La délégation chinoise tient à insister sur le fait que les cinq programmes prioritaires du plan à moyen terme approuvé par l'Assemblée générale (paix et sécurité, développement économique des pays en développement, relance et développement économiques de l'Afrique, environnement, lutte contre l'abus de drogues) doivent être intégralement respectés pendant toute l'opération de réforme. Quant aux mesures à prendre pour mieux réaliser ces objectifs, il conviendrait de demander préalablement leur avis aux Etats Membres, notamment aux pays en développement. Comme le faisait remarquer le Président du Groupe des 77 à la séance précédente, il faut juger les propositions de réforme du Secrétaire général par rapport à l'exécution intégrale et efficace des programmes décidés par l'Assemblée générale.

69. Pour ce qui est des réformes de structure, la délégation chinoise tient à rappeler que les organismes et départements techniques et spécialisés, comme ceux qui s'occupent des sociétés transnationales ou des sciences et des techniques au service du développement, jouent depuis des années un rôle actif et utile dans la promotion du développement et de l'avancement technologique des pays en développement, qui applaudissent donc à leurs efforts. La proposition tendant à transférer à Genève six postes du Centre des Nations Unies pour la science et la technique et à en laisser quatre au Siège à New York, pourrait compromettre la réalisation des programmes adoptés par l'Assemblée générale pour renforcer les capacités scientifiques des pays en développement. On peut citer aussi le cas du Conseil mondial de l'alimentation. Le fait qu'il ait son siège à Rome est très commode pour les consultations et pour la gestion du travail sur le terrain, et son rôle est tout aussi apprécié par les pays en développement. Si ces organismes doivent être réaménagés, déplacés ou fusionnés, on peut se demander si leurs fonctions ne s'en ressentiront pas, éventualité qui inquiète également la délégation chinoise.

70. Quant à la décentralisation et aux coordonnateurs régionaux des Nations Unies, la délégation chinoise partage l'avis exprimé par le Président du Groupe des 77. Si les activités de programme sont réparties par région et si la coordination n'est pas satisfaisante, peut-être chacun prendra-t-il une voie différente, ce qui compromettra la réalisation d'activités à vocation mondiale. Comme le pense le Groupe des 77, les propositions de décentralisation des activités touchant les ressources naturelles, l'énergie et l'eau doivent tenir compte de la nécessité de disposer en permanence au Siège d'un service

(M. Ju Kuilin, Chine)

d'informations mondiales actualisées. Quant aux coordonnateurs régionaux des Nations Unies dont le Secrétaire général parle dans son rapport, il s'agit d'une réforme d'ordre politique, pour laquelle les Etats Membres doivent se consulter davantage.

71. Du point de vue général du budget, la Chine est persuadée que le déplacement de certains organismes et l'aménagement des effectifs provoqueront certainement l'augmentation des dépenses. Des calculs et des analyses détaillés sont nécessaires. Le Secrétaire général parle aussi de certaines réformes des procédures budgétaires. Des décisions de principe ont déjà été prises à l'ONU. Selon la procédure normale, les organes directeurs, comme la Deuxième et la Troisième Commissions, devraient d'abord en débattre et faire des recommandations expresses, pour laisser ensuite la Cinquième Commission en examiner les aspects financiers. Il est important de s'en tenir à la règle en matière budgétaire, et la délégation chinoise n'est pas sans inquiétude sur ce point.

72. Pour ce qui est de la réduction du nombre de postes de rang élevé et du renforcement de l'appareil directorial, la délégation chinoise pense qu'il faut procéder de manière rationnelle, en fonction des besoins réels. Comme le faisait remarquer la délégation japonaise à la 59e séance, il conviendrait de conserver certains postes de haut niveau, notamment dans les services du budget et des finances et de l'administration du personnel. Ces deux branches sont de la plus grande importance pour le fonctionnement de l'ONU et beaucoup d'Etats Membres partagent la volonté de les renforcer encore. C'est pourquoi il faudrait maintenir au niveau du Sous-Secrétaire général les postes du Contrôleur et du chef du Bureau de la gestion des ressources humaines pour faciliter la gestion des ressources financières et l'administration du personnel.

73. En conclusion, la délégation chinoise insiste sur le fait que les diverses mesures ou aspects de la réforme envisagée doivent encore être examinés par les Etats Membres. Pour sa part, elle participera aux délibérations, animée du désir de les faire aboutir.

La séance est levée à 12 h 40.